

Nous avons été conviés à une nouvelle réunion téléphonique Direction / organisations syndicales de la DGE (Solidaires Finances Publiques + CGT), lundi dernier 29 mars après-midi. Voici un rapide compte-rendu des échanges qui ont eu lieu.

Point sur les effectifs le lundi 29 mars :

- Comme lors des précédentes audioconférences, **aucun cas signalé** d'agent atteint par le Covid-19 pour ce qui concerne les effectifs de la DGE / en revanche, concernant ceux de l'**antenne de Pantin de la CID**, **1 cas avéré de Covid-19**, détecté lors de la semaine précédant la réunion + **1 cas fortement suspecté** (*interrogée à ce sujet, la Direction nous a indiqué ne pas avoir plus d'informations que nous... puisque les agents de la CID dépendent de la DISI Ile-de-France (ESI Paris), et non de la DGE ; seule annonce, la désinfection « en profondeur » effectuée le lundi 22 mars du local dédié à la CID au deuxième étage de la DGE*).
- « **Photographie** » le **lundi 29 mars** : **152 agents présents** dans les locaux / **106 agents en télétravail** / **42 agents absents pour autres motifs** (*congés annuels, congés maladie, etc*) / **aucun agent placé en ASA (autorisation spéciale d'absence)**. Autre information : **sur les 5 jours ayant précédé la réunion, 202 agents au total ont effectué au moins 1 journée de télétravail**, nombre qui poursuit peu à peu son augmentation.

Télétravail :

- Quelques PC portables sont disponibles, continuent à être préparés puis mis à disposition, au fil de l'eau, d'agents s'étant dernièrement portés volontaires.
- Concernant le contexte sanitaire actuel et la demande, insistante et à plusieurs reprises, du Directeur Général de faire un maximum de jours de télétravail par semaine, pas d'inflexion véritable de la politique du télétravail à la DGE :
 - . pour les personnes équipées, **incitation à télétravailler « le plus possible », 4 jours par semaine, voire même 5, mais sans que cela soit rendu obligatoire (à la DGE en tout cas) et sous réserve du bon fonctionnement des services ;**
 - . **pas de volonté affichée par notre Direction de rendre le télétravail obligatoire**, et reconnaissance du fait que le bon fonctionnement de notre Direction et de notre administration « de service public » nécessite quand même un minimum de présence d'agents sur place.
- **Télétravail et ASA garde d'enfants** : même si la réunion s'est tenue avant les annonces présidentielles du mercredi 31 mars, **nous avons rappelé que, pour nous, le télétravail et la garde d'enfants au domicile ne sont absolument pas compatibles, pas plus cette année que l'année dernière ! Et que l'octroi d'ASA garde d'enfants doit être accordé le plus largement possible !**

- Sur ce dernier point, le Secrétariat Général de nos ministères a communiqué vendredi dernier 2 avril (*message SG-info adressé dans la soirée à l'ensemble des agents*). Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des dispositions ; **si toutefois vous êtes dans les situations concernées et confrontés à des difficultés d'application, n'hésitez pas à nous en faire part !**

Fonds de solidarité DGE envers les entreprises en difficultés : les informations du lundi 29 mars

- Effectifs :
 - . par rapport à la mise en place au mois de janvier dernier, ce sont toujours 50 agents, dont une quinzaine issus de la DGE, qui composent la cellule (*même s'il n'y a pas eu de demande en ce sens, il nous a été indiqué que les agents DGE pouvaient demander à la quitter pour rejoindre leur poste habituel*). Ils viennent cependant d'être rejoints par une douzaine d'agents supplémentaires, affectés dans des DIRCOFI (pas seulement la DIRCOFI Ile-de-France, mais aussi de Directions de province) et ayant déjà travaillé précédemment sur le Fonds de Solidarité. Autre renfort : le recrutement de 5 contractuels « chargés de mission » pour cette cellule, à compter du 1^{er} avril 2021 (*initialement, il était question de 2 personnes, c'est en fait 5 !*).
- Charge de travail : déjà importante, elle se trouve encore alourdie par la mise en place du second volet de l'aide du FDS, celle dite « coûts fixes » instaurée afin de permettre la couverture de 70 % de l'excédent brut d'exploitation lorsque celui-ci est négatif. Cette aide sera plafonnée à 10 millions d'euros (*tout de même !*) et couvrira la période de janvier à juin 2021.
- En conclusion, la durée initialement annoncée de 2 à 3 mois pour cette cellule est d'ores et déjà dépassée, et on semble bien loin de la fin... Cela est fortement dommageable, à la fois pour les collègues de la cellule qui subissent une certaine pression et croulent sous les demandes, à traiter en urgence, et pour leurs services d'affectation qui doivent s'en passer...

Prochaine réunion : pas encore fixée, probablement en milieu de mois.

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos demandes, suggestions ou difficultés, à l'adresse suivante :

solidairesfinancespubliques.dge@dgfip.finances.gouv.fr

L'ensemble du bureau de section reste pleinement mobilisé à vos côtés. Prenez soin de vous et de vos proches.